



Mairie
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE
Tél. : 03 25 39 82 28
Fax. : 03 25 39 12 83
Courriel : mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr
Site Internet : www.lasaulsotte.fr

INFOS MUNICIPALES

Madame,
Monsieur,

Comme chaque année, à la même période, je me dois de rappeler les règles qui concernent les nuisances sonores qui perturbent la vie de nos concitoyens et plus particulièrement celles qui sont causées par les diverses manifestations organisées à titre personnel.

Il est rappelé, y compris les samedis, dimanches et jours fériés qu'il est interdit de troubler la tranquillité d'autrui. En conséquence les conversations à haute voix, la musique etc...doivent cesser à partir de 22h00 et cela jusqu'à 7h00 le lendemain matin. Les contrevenants à ces règles élémentaires de savoir-vivre pourront se voir infliger une amende pouvant atteindre 450€.

Revenons-en à présent à notre réunion du conseil où lors de sa séance celui-ci a décidé de résilier le contrat qui nous liait avec Elite Restauration et lancer un appel d'offres auprès d'entreprises qui devraient livrer en « liaison chaude » notre cantine, ceci dans l'objectif d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants.

L'entreprise retenue devra répondre à des critères bien précis, notamment de fournir au maximum des produits issus de l'agriculture biologique, cuisinés au plus proche de notre commune. Ce nouveau mode de restauration devrait être mis en place à la prochaine rentrée scolaire.

Bien cordialement.
G.Delorme

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018

Présents : MM DELORME, MATTHYS, VICARIO, MONOS-VITASSE, MARTINEAU, ANDRUSIOW, MAXIMINO-ESPANHA, DUPONT, DELVRIE, FORTUNE, PASQUET, BERENHOLC-CHAUDEY

Absents excusés : M. VIOLLET représenté par M. DELORME, PAQUIET

Absente : Mme LIVIN

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MONOS-VITASSE Michelle

RESILIATION DU CONTRAT AVEC ELITE RESTAURATION ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES AUPRES D'AUTRES PRESTATAIRES MAIS CETTE FOIS EN LIAISON CHAUDE

Monsieur le Maire rappelle, qu'à maintes occasions, une réflexion avec les élus s'est engagée pour améliorer la qualité des repas servis à la cantine en mettant en place une liaison chaude pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour se faire, il conviendrait de résilier le contrat avec le fournisseur actuel : ELITE RESTAURATION et lancer un appel d'offres sur les critères suivants :

- Liaison chaude (moins de manipulations des denrées alimentaires après préparation)
- Produits issus au maximum de l'agriculture biologique
- Produits frais et au maximum locaux préparés dans une cuisine centrale respectant l'équilibre alimentaire, située au plus proche géographiquement du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés :

1° Décide de mettre fin au contrat qui lie, la commune avec Elite Restauration depuis le 12 février 2007, à la rentrée scolaire 2018/2019 et charge Monsieur le Maire de notifier à la société sa décision par lettre recommandée

2° Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et de mettre en ligne le D.C.E sur la plateforme <http://www.xmarches.fr>

MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ALSH (ACTIVITES EXTRASCOLAIRES) ET RESTAURATION SCOLAIRE- PERISCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2018/19

Suite à la suppression des NAP à la rentrée 2018/2019, le retour à la semaine des 4 jours scolaires, il convient de modifier respectivement les deux règlements.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouveaux documents qui seront remis aux parents et affichés dans les locaux.

MAINTIEN OU SUPPRESSION DU CONTRAIT AIDE D'ATSEM AU 11/01/2019

Cet emploi d'avenir, financé à hauteur de 75 %, se termine le 10 janvier 2019 et il ne pourra pas être renouvelé en l'état. Consciente de cette situation, Madame la Directrice a remis le 11 mai dernier un courrier demandant le recrutement d'une personne en Parcours Emploi Compétence (PEC) ou dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour de meilleures conditions d'accueil en classe maternelle et pour répondre au problème d'encadrement en cantine.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée sursoit à statuer afin d'avoir plus d'informations sur les nouveaux contrats aidés (PEC) et souhaite une réflexion globale sur l'ensemble des contrats aidés existant sur la commune.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plaintes qu'il a reçues de certains habitants concernant les reproductions incontrôlées de chats.

L'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime donne la possibilité de faire capturer des chats non identifiés vivant en groupe puis de les relâcher sur le lieu de la capture, après avoir fait procéder à leur identification et stérilisation. Ce dispositif dit « chats libres » s'opère au niveau local en collaboration avec une association de protection animale et un vétérinaire.

Monsieur le Maire a pris contact avec l'association « la main à la pat » de Pont sur-Seine qui éventuellement se chargerait de la stérilisation de ces chats errants moyennant une participation financière de la commune qui reste à déterminer.

Le Conseil Municipal, interrogé sur cette question, à la majorité des suffrages exprimés et représentés, décide d'allouer une subvention de 300 € à l'association « la main à la pat » pour qu'elle mette en œuvre le dispositif dit « chats libres »

Ont voté pour : MM DELORME, VIOLLET représenté par M. DELORME, VICARIO, MONOS-VITASSE, MARTINEAU, FORTUNE, BERENHOLC-CHAUDEY

Ont voté contre : MM MAXIMINO ESPANHA, DUPONT, PASQUET

Se sont abstenus : MM MATTHYS, ANDRUSIOW, DELVRIE

*_*_*_*_*

INFOS UTILES

APPEL A LA VIGILANCE :

Dernièrement une résidente de notre commune a été la victime de personnes mal intentionnées agissant avec un stratagème bien rodé.

L'une de ces personnes se présente à votre domicile et sous un quelconque prétexte s'introduit chez vous, 2 faux policiers ou gendarmes viennent soi-disant l'arrêter, détournent votre attention et en profitent pour fouiller votre habitation.

Lorsque des personnes, que vous ne connaissez pas, se présentent chez vous sous diverses étiquettes (police, gendarme, employé des eaux, EDF etc. N'hésitez pas à demander une pièce d'identité et avertir en cas de doute les services de gendarmerie.

Élément supplémentaire : sachez que la mairie n'autorise jamais le démarchage à domicile.

POINT LECTURE

Nous recherchons 2 à 3 personnes désirant s'investir dans la gestion de notre point lecture et remplacer notre actuelle responsable.

Les temps principaux sur lesquels vous pourrez intervenir sont les suivants :

- 1) l'accueil des cinq classes : * 2 en maternelle, *3 en élémentaire, une fois par mois.
 - Le mardi matin de 10h 00 à 12h 00 :2 classes de maternelle
 - Le vendredi de 11h00 à 11h 45 et de 14h00 à 16h 15 :3 classes d'élémentaire
- 2) l'accueil au public : une fois par semaine.
 - Les samedis de 10h 00 à 12 h 00

RAPPEL

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DES CANIVEAUX.

ARRETE 2017/23 (en partie) PERMANENT

ARTICLE 1 : MESURES GENERALES ET PERMANENTES PORTANT SUR LA PROPRETE DE LA COMMUNE

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mises en œuvre par la commune sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part, moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autre part plus consommateurs de main d'œuvre.

Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et évacués en déchetteries

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, leur facturer les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE L'USAGER

Les usagers du domaine public doivent veiller à ce que les voies et places publiques ne soient pas souillées par les déchets et matières usées et encombrées par des véhicules en stationnement à l'état d'épave.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

*_*_*_*_*

DERATISATION



**Hygiène 5D effectuera les traitements nécessaires à la dératisation de la commune le :
VENDREDI 22 JUIN de 8 h 00 à 16 h 00.**

Il vous est demandé de réserver bon accueil aux personnes de cette société.

*_*_*_*_*

CONGÉS D'ÉTÉ

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE ET LA REGIE DE RECETTES SERONT FERMÉS
DU 13 AU 21 AOUT 2018**

*_*_*_*

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les demandes d'imprimés vierges sont disponibles en mairie.

DATE A RETENIR

KERMESSE DES ÉCOLES :

Le SAMEDI 16 JUIN à partir de 14h 00

*_*_*_*

FESTIVAL DE THÉÂTRE

Organisé par la Grange aux Histoires
Les 16 ET 17 JUIN

*_*_*_*

BROCANTE

Organisée par Familles Rurales
Le DIMANCHE 1er JUILLET

*_*_*_*

CÉRÉMONIE ET FETE DU 14 JUILLET

Informations à venir

*_*_*_*

FESTIVAL ET FEU D'ARTIFICE

Organisé par la Commune et Familles Rurales
Le SAMEDI 04 AOUT